

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AFR 25/011/2004 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 180/04 (AFR 25/006/2004 du 21 mai 2004) et sa mise à jour (AFR 25/008/2004 du 19 juillet 2004)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE / ARRESTATIONS ARBITRAIRES PRISONNIERS D'OPINION

ÉTHIOPIE

Diribi Demissie (h), président de l'association *Mecha Tulema*
Gemechu Feyera (h), vice-président de *Mecha Tulema*
Sentayehu Workneh (h), trésorier de *Mecha Tulema*

ainsi que huit étudiants de l'université d'Addis-Abeba :

Aduigna Daba (h)
Alemayehu Gerba (h)
Bekuma Yemdo (h)
Bilisuma Debare (h)
Kebebo Bobassa (h)
Milkessa Dandana (h)
Talila Bulbula (h)
Tolessa Debella (h)

deux élèves d'un institut pédagogique :

Bayissa Belay (h)
Ebissa Melaku (h)

deux étudiants en commerce :

Legesse Yebetu (h)
Teshale Tesfaye (h)

et deux élèves d'un établissement d'enseignement technique :

Bogale Shifferaw (h)
Zewdu (h) (nom de famille inconnu)

Londres, le 28 septembre 2004

Le 9 août, les prisonniers d'opinion Diribi Demissie, Gemechu Feyera et Sentayehu Workneh ont été mis en liberté provisoire par la Haute cour, en échange d'une caution de 10 000 birr (environ 950 euros). Au bout d'une semaine, ils ont de nouveau été arrêtés : la Cour suprême venait de rendre une décision favorable au ministère public, qui avait formé un recours contre leur libération. Les trois hommes ont dû retourner en détention au département central d'enquêtes (également connu sous le nom de *Maikelawi* ou de 3^e poste de police) à Addis-Abeba, où ils sont autorisés à recevoir la visite de leurs proches et à consulter leurs avocats sous surveillance.

Pendant leur semaine de liberté provisoire, Diribi Demissie, Gemechu Feyera et Sentayehu Workneh ont donné des interviews aux médias, lors desquelles ils ont remercié Amnesty International d'avoir lancé une *Action urgente* en leur faveur. Leur prochaine comparution devant un tribunal est prévue le 22 octobre, mais il est peu probable qu'ils soient jugés rapidement.

Diribi Demissie, Gemechu Feyera, Sentayehu Workneh et Ayelew Itissa, secrétaire de *Mecha Tulema* également relâché avant d'être à nouveau arrêté, sont soupçonnés d'être impliqués dans des activités politiques, d'apporter un soutien financier à des étudiants exclus de leur université et de les superviser afin qu'ils commettent des violences.

Au total, 28 personnes (toutes issues de l'ethnie oromo) ont été inculpées d'incitation à la révolte armée et d'appartenance au Front de libération oromo (FLO), un groupe d'opposition armé. Elles encourent une peine maximale de quinze années d'emprisonnement, voire la peine capitale en cas de circonstances aggravantes. Parmi ces 28 personnes figurent 22 étudiants (notamment la plupart de ceux nommés ci-dessus), ainsi que Dabassa Wakjira, journaliste de la télévision d'État, et Nega Kefane Gudata, de l'*Oromo Development Association* (ODA, Association de développement oromo), une organisation non

gouvernementale. Les étudiants sont également soupçonnés d'appartenir à un groupe clandestin qui aurait posé une bombe à l'université d'Addis-Abeba, au mois d'avril. L'attaque avait fait un mort et trois blessés parmi les étudiants.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par le fait que Diribi Demissie, Gemechu Fayera et Sentayehu Workneh, trois responsables de l'association *Mecha Tulema*, ont à nouveau été arrêtés, le 16 août 2004 ;

– appelez les autorités à libérer immédiatement et sans condition ces trois hommes, qu'Amnesty International considère comme des prisonniers d'opinion, car ils n'ont ni prôné ni utilisé la violence ;

– demandez instamment que toutes les personnes arrêtées – y compris les étudiants de l'université d'Addis-Abeba – et inculpées d'incitation à la révolte armée et d'appartenance au Front de libération oromo (FLO), un groupe d'opposition armé, soient jugées dans les meilleurs délais, dans le cadre d'un procès conforme aux normes internationales d'équité.

APPELS À :

Premier ministre :

His Excellency Meles Zenawi
Prime Minister
Office of the Prime Minister
P O Box 1031
Addis Ababa, Éthiopie
Fax : +251 1 552 020

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Premier ministre,

Ministre de la Justice :

Mr Harke Haroye
Minister of Justice
Ministry of Justice
P O Box 1370
Addis Ababa, Éthiopie
Fax : +251 1 520874

Formule d'appel : *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

Responsable de la police au niveau fédéral :

Mr Workneh Gebeyehu
Commissioner of Police
Ministry of Federal Affairs
P O Box 5068
Addis Ababa, Éthiopie
Fax : +251 1 552 020

Formule d'appel : *Dear Police Commissioner*, / Monsieur,

COPIES À :

Directeur de la Sécurité :

Mr Getachew Assefa
Head of Security
Office of the Prime Minister
PO Box 1031, Addis Ababa
Éthiopie
Fax : +251 1 552 020

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Éthiopie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 9 NOVEMBRE 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*